

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

## Loi n°2018-029

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole (FORMAPROD) conclu le 1<sup>er</sup> juin 2018 entre la République de Madagascar et le Fonds de Développement Agricole (FIDA) – Financement Additionnel

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leurs séances plénières respectives en date du 24 octobre 2018 et du 28 novembre 2018.

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM,

- Vu la Constitution;
- Vu la Décision n°30-HCC/D3 du 7 Septembre 2018, portant constatation de la vacance de la Présidence de la République et désignant le Président du Sénat en tant que Président de la République par intérim;
- Vu la Décision <u>n</u>°33<u>-</u>HCC/D1 du 21 décembre 2018 de la Haute Cour Constitutionnelle.

## PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT:

Article premier.- Est autorisée la ratification de l'Accord de Prêt relatif au financement du Programme de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole (FORMAPROD) conclu entre la République de Madagascar et le Fonds International de Développement Agricole-(FIDA)-Financement Additionnel, d'un montant de QUATRE MILLIONS DIX MILLE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX (4 010 000 DTS).

Article 2.- La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Promulguée à Antananarivo le. 31 décembre 2018

**RAKOTOVAO RIVO** 

POUR AMPLIATION CONFORME
Antananarivo, le 04 janvier 2019
LE SECRETAIRE GENERAL
DU GOUVERNEMENT

RAZANADRAINIARISON Rondro Lucette